

Article 10 (SFDR)

Informations pour un fonds visé à l'article 8 SFDR

<u>Dénomination du produit :</u>	IXIOS ENERGY METALS
<u>Identifiant d'entité juridique :</u>	969500TE2T77LZ71VI47

A. Résumé

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de bonne gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement SFDR (UE) 2019/2088, toutefois il ne s'engage pas à faire des investissements durables au sens SFDR et l'alignement minimum sur la taxonomie de l'UE des investissements du Fonds est de 0%.

Sur le plan des caractéristiques ESG, le Fonds vise à offrir aux investisseurs une exposition sur les actions de sociétés liées aux métaux liés à la transition énergétique en investissant à hauteur de 90% au moins dans des valeurs sélectionnées sur la base de critères extra-financiers selon une méthodologie de notation propriétaire par la prise en compte d'aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») visant à créer de la valeur durable en vue d'obtenir une performance nette de frais supérieure à celle de son indice de référence, le MSCI ACWI Select Metals & Mining Producers ex Gold & Silver IMI (dividendes net réinvestis), sur la période de placement recommandée.

Concernant la stratégie d'investissement, le processus d'investissement ESG appliqué est constitué d'un filtre sectoriel et pays sur l'univers d'investissement de départ composé du secteur minier avec une capitalisation boursière supérieure à 50 millions d'USD et d'une notation ESG propriétaire.

Les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le fonds sont contrôlées à la fois pour chaque entreprise individuellement et au niveau consolidé du portefeuille avant et après l'investissement. Ces éléments de contrôles font partie intégrante de des processus de contrôle pré/post-trade de gestion du fonds.

En termes de méthode, la sélectivité ESG du fonds est réalisée à partir de la notation ESG selon le modèle interne. Il s'agit de prendre en compte les enjeux majeurs d'une mine que nous avons identifié après avoir acquis une connaissance approfondie du secteur d'exploration de d'exploitation de métaux et allouer une pondération basée sur son niveau d'impact sur les opérations ainsi que sa

durabilité. 50% de la notation est liée aux enjeux de gouvernance, 25% sur les enjeux environnementaux et 25% sur les enjeux sociaux.

Sources et traitement des données

En raison de la spécificité du secteur minier, nous avons mis en place un modèle de notation interne prenant en compte tous les enjeux ESG liées aux valeurs de notre univers d'investissement au lieu de faire appel aux prestataires externes de notation autant plus que leur taux de couverture est loin d'être suffisant.

Limites aux méthodes et aux données

Les limites de notre méthodologie sont par construction liées à l'utilisation des données ESG. Nous sommes conscients de ces limites que nous atténuons par des analyses individuelles des sociétés indépendante avec une utilisation très limitée de données externes dont nous ne maîtrisons pas la standardisation.

La société de gestion a mis en place un processus de diligence raisonnable ESG dédié qui s'applique à toutes les entreprises du Portefeuille au moment de l'investissement initial jusqu'au suivi du respect des objectifs du fonds. Il intègre également une politique d'engagement sur la base de l'évaluation ESG pour traiter les problématiques ESG matérielles et de vote.

Aucun indice n'a été désigné comme indice de référence pour répondre aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

B. Sans objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

C. Caractéristiques Environnementales ou sociales du produit financier

Le compartiment investit dans des valeurs sélectionnées sur la base de critères extra-financiers selon la méthode ISR en intégrant de manière systématique les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (E.S.G.) à la gestion financière.

Les exemples d'indicateurs retenus pour chacun des critères E, S et G sont les suivants :

- Indicateurs environnementaux : politique environnementale et actions, résultats des plans d'action mis en place par l'entreprise, empreinte carbone, impact positif ou négatif des produits sur l'environnement.
- Indicateurs sociaux : nombre d'heures de formations par employés formés, fidélisation des employés (taux de rotation), lutte contre la discrimination (taux de féminisation, taux de salariés locaux),
- Indicateurs de gouvernance : compétence de l'équipe dirigeante, nombre d'administrateurs indépendants, qualité/nature des actionnaires, taux de féminisation du conseil d'administration.

D. Stratégie d'investissement

Le processus d'investissement ESG appliqué est constitué d'un filtre sectoriel et pays sur l'univers d'investissement de départ composé du secteur minier avec une capitalisation boursière supérieure à 50 millions d'USD et d'une notation ESG propriétaire appliquée à la watch list.

Le filtre sectoriel basé sur le niveau 4 de la classification industrielle de Bloomberg exclut toutes les sociétés exposées à l'extraction de minerai de fer et de charbon ainsi que leurs prestataires de services, s'ajoutant l'exclusion des sociétés domiciliés en Russie et en Chine soit 20% de l'univers d'investissement.

Le compartiment s'attache, à travers une approche dite « Best in universe », à sélectionner des émetteurs bien notés et/ou en amélioration d'un point de vue extra-financier au sein de notre univers d'investissement avec une note ESG minimum à 1 sur 5.

Les notations sont déterminées en interne par l'équipe de gestion pour l'ensemble de notre watch list. En effet, compte tenu de nos entretiens fréquents avec ces sociétés, nous estimons être particulièrement bien placés pour effectuer ces notations.

Toutes les sociétés dans notre watch list sont sous surveillance continue. Leur note est ajustée après l'évaluation de chaque événement relatif aux aspects ESG. Si la note ESG d'une société détenue en portefeuille passe en dessous de 1 sur un total de 5, elle sera étudiée d'urgence, avec le délai de cession en cas de dépassement passif décrit ci-dessous :

- Si une controverse sérieuse en est à l'origine, et modifie substantiellement le profil de risque de l'émetteur, les titres seront cédés dans les meilleurs délais, avec un maximum de trois mois.
- De la même façon, si sa notation sur tel ou tel pilier est dégradée pour des raisons liées à une modification de sa politique ESG (élection d'un administrateur non indépendant, moindre performance ou moindre ambition sur les piliers environnement et sociaux, par exemple), elle devra être cédée, dans un délai qui permettra de ne pas nuire à la performance du fonds, fixé à trois mois maximum.

L'évaluation de la qualité de gouvernance de l'entreprise est indispensable afin de garantir la pérennité de l'entreprise et d'assurer la bonne performance sur les aspects environnementaux et sociaux.

Ainsi le pilier gouvernance représente 50% de la note global ESG.

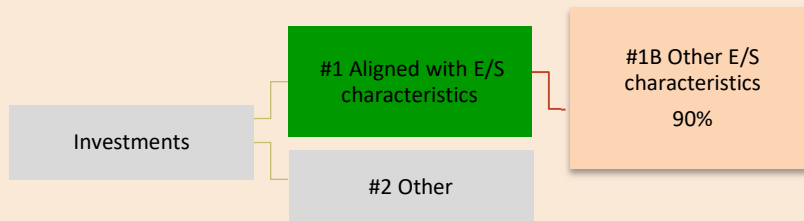
L'analyse de la gouvernance porte notamment sur :

- La structure du Conseil d'Administration ;
- Les politiques de rémunération,
- L'indépendance des Comité de Rémunération et d'audit ;
- Gouvernance des parties prenantes (Code d'éthique, Programme de dénonciation, Politique anti-corruption, Controverses en matière de gouvernance) ;
- La structure actionnariale.

E. Allocation d'actifs

Le processus ESG couvre 90 % au minimum de la poche actions du fonds.

Les valeurs qui ne répondent pas à notre approche ESG et qui ne sont pas couvertes par notre notation interne sont considérées comme non éligibles et impactent négativement le ratio des entreprises répondant à notre approche systématique. C'est pourquoi, ces entreprises ne peuvent pas représenter plus de 10% de l'actif du fonds (hors liquidités) conformément à l'engagement des fonds dans le cadre du label ISR.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

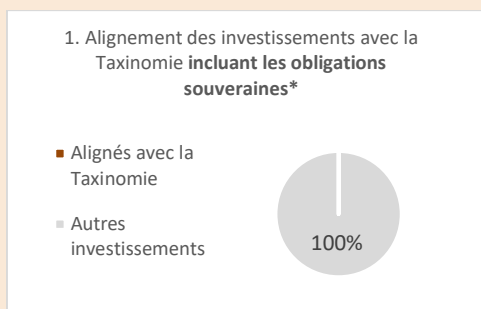
La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Le Fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements durables et les investissements sous-jacents au Fonds ne contribuent pas aux objectifs environnementaux énoncés à l'article 9 de la taxinomie de l'UE. Par conséquent, ils ne sont pas effectués dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de l'article 3 de la taxinomie de l'UE. Ainsi, l'alignement minimum sur la taxinomie des investissements du Fonds, mesuré par tous les indicateurs clés de performance disponibles (chiffre d'affaires, dépenses d'investissement et dépenses d'exploitation), est de 0 % et ne sera pas soumis à l'assurance d'un tiers.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines..



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraine

De même le fonds ne s'engage pas à une part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes.

F. Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

Le suivi des règles d'investissement ESG fait partie intégrante des dispositifs de contrôle pre-trade et post-trade utilisés pour le suivi des ratios réglementaires, statutaires et du suivi des risques du fonds. Le processus d'investissement ESG fait l'objet d'une revue, à minima annuelle, par l'équipe de contrôle interne qui s'assure (i) du respect du processus d'investissement défini dans la procédure en vigueur et (ii) de l'efficacité du dispositif de contrôle mis en œuvre. Intégrées au plan de contrôle permanent, les conclusions des contrôles réalisés sont présentées à la Direction d'Ixios Asset Management.

G. Méthodes

La sélectivité ESG du fonds est réalisée à partir de la notation ESG selon le modèle interne. Il s'agit de prendre en compte les enjeux majeurs d'une mine que nous avons identifié après avoir acquis une connaissance approfondie du secteur d'exploration et d'exploitation de métaux et allouer une pondération basée sur son niveau d'impact sur les opérations ainsi que sa durabilité. Par conséquent, la pondération de la gouvernance est fixée à 50% car nous sommes convaincus que les sociétés minières doivent avoir une direction responsable et diversifiée afin d'assurer son développement durable répondant aux intérêts de toutes les parties prenantes. Les deux autres piliers sont recalculés au prorata des 50% restants. Ci-dessous un graphe en résumant tous les indicateurs clés.

Piliers	Thèmes	Indicateurs clés	Poids
Environnement (25%)	Énergie et Changement Climatique	Intensité énergétique, pourcentage de ressources renouvelables, Initiatives pour améliorer l'efficacité énergétique et la diversification, Intensité de GES, Initiatives pour réduire les émissions de GES	10.0%
	Gestion des Eaux	Intensité de la consommation d'eau, eau totale recyclée, initiatives visant à réduire la consommation d'eau	6.0%
	Gestion du Cyanure	Intensité de cyanure, incidents liés au cyanure, normes et mesures mises en œuvre	4.5%
	Gestion des Résidus et des Déchets	Intensité des déchets, résidus recyclés, normes et mesures mises en œuvre	4.5%
Social (25%)	Diversité et Inclusion	Pourcentage de femmes employées, Pourcentage de femmes cadres, Politique anti-discrimination, Initiatives pour stimuler la diversité et l'inclusion	4.0%
	Main-d'œuvre et Formation	Pourcentage d'employés locaux, taux de rotation du personnel, politique de lutte contre la discrimination, initiatives visant à promouvoir la diversité et l'intégration	4.0%
	Développement Communautaire	Dons et parrainages pour les communautés locales, pourcentage d'achats locaux, initiatives pour soutenir et s'engager avec la communauté locale	4.0%
	Droits de l'Homme	Signataire du Pacte mondial des Nations unies, Mesures visant à améliorer le bien-être et les avantages des employés, Controverses relatives aux droits de l'homme	3.0%
	Plaintes et Absences	Nombre de plaintes et de griefs reçus, mesures correctives, taux d'absentéisme	3.0%
	Sécurité et Santé	Accidents mortels, fréquence des accidents enregistrables (TRIFR), fréquence des accidents avec arrêt de travail (LTIFR), mesures d'urgence et distinctions ou certification en matière de sécurité	7.0%
Gouvernance (50%)	Structure du Conseil d'Administration	Pourcentage de femmes membres du conseil d'administration, taux d'indépendance du conseil d'administration, séparation des mandats, durée de mandat du conseil d'administration, taux de participation aux réunions du conseil d'administration	16.0%
	Politique de Rémunération	Politique de la rémunération des dirigeants, politique de la rémunération du conseil d'administration	10.0%
	Comité de Rémunération	Taux d'indépendance du comité de Rémunération	3.0%
	Comité d'Audit	Taux d'indépendance du comité d'Audit	3.0%
	Gouvernance des Parties Prenantes	Code d'éthique, Programme de dénonciation, Politique anti-corruption, Controverses en matière de gouvernance	8.0%
	Droits des Actionnaires et Structure Actionnariale	Une action/une voix, structure de l'actionnariat	10.0%

H. Sources et traitement des données

En raison de la spécificité du secteur minier, nous avons mis en place un modèle de notation interne prenant en compte tous les enjeux ESG liées aux valeurs de notre univers d'investissement au lieu de faire appel aux prestataires externes de notation autant plus que leur taux de couverture est loin d'être suffisant. En effet les prestataires externes tels que MSCI, Sustainalytics ou bien ISS ne couvrent que les valeurs des indices classiques, MSCI ACWI Select Metals & Mining Producers ex

Gold & Silver IMI nous concernant, alors que notre processus de sélection de titres évalué sur les aspects financiers et extra-financiers nous conduit à un portefeuille bien différenciant de notre indice de performance composé des sociétés se basant principalement sur leur niveau de production.

Nous nous appuyons également sur la recherche des brokers spécialisés dans le secteur minier tels que Bank of Montreal (BMO), Royal Bank of Canada (RBC), Desjardins, Scotia Bank, etc.

Enfin, la plateforme Bloomberg fournit des données brutes sur l'impact ESG des sociétés.

I. Limites aux méthodes et aux données

Les limites de notre méthodologie sont par construction liées à l'utilisation des données ESG. Le paysage des données ESG est en cours de normalisation, ce qui peut avoir un impact sur la qualité des données ; la couverture des données est également une limite. La réglementation actuelle et future améliorera la standardisation des reportings et les déclarations des entreprises sur lesquelles les données ESG reposent.

Nous sommes conscients de ces limites que nous atténuons par des analyses individuelles des sociétés et de manière indépendante avec une utilisation très limitée de données externes dont nous ne maîtrisons pas la standardisation.

Nous incitons les entreprises de notre univers d'investissement à produire des données ESG sous forme standardisée (GRI / SASB / TCFD).

J. Diligence raisonnable

Les sociétés sont revues par l'équipe de gestion tous les ans et notées de façon détaillée au moins tous les ans, la note étant accompagnée d'un rapport détaillé d'explication. La méthodologie de notation peut être revue à cette occasion si certains changements sont nécessaires pour mieux appréhender les sujets extra-financiers de nos sociétés, par exemple à l'issue d'une nouvelle norme du secteur minier.

En outre, nous mettons à jour systématiquement les notes suites aux rencontres avec les sociétés lorsque les sujets ESG sont abordés et prennent en considération les controverses ainsi que toute communication émise par la société.

K. Politique d'engagement

Le dialogue avec les sociétés s'est ouvert aux sujets extra-financiers depuis la mise en place des notations ESG en 2020 au sein de la société, avec pour objectif de mieux comprendre leurs enjeux, leur stratégie de responsabilité sociale et leurs risques. Les enjeux extra-financiers prennent de plus en plus d'importance dans la valorisation des sociétés et nos équipes sensibilisent systématiquement les dirigeants à l'importance d'un Rapport Développement Durable clair et documenté. L'Engagement intervient parfois à ce stade, lorsqu'un risque important nous semble mal adressé, nous faisons part à la société d'un plan d'actions ou de documents nécessaires pour que nous puissions y investir ou conserver les positions

L. Indice de référence désigné

Aucun indice n'a été désigné comme indice de référence pour répondre aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.